

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 954

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 34**

I. – À la quatrième phrase de l’alinéa 109 :

après le mot :

« envoi »,

insérer les mots :

« de cette attestation ».

II. – En conséquence à la fin de la même phrase, supprimer les mots :

« de cette attestation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.